



Le Président

N° - 0375 / PR

Papeete, le 2⁰ JAN. 2020

à

Mme Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

s/c de Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Réponse à la question écrite relative à la dénomination du collège de Fare – Huahine

Réf. : Courrier n°264/2016/GTH/CAB/ET/et du 12 décembre 2019

Madame la Représentante,

Je tiens à vous informer que Madame la Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports a bien pris en compte votre demande tendant au changement de dénomination du collège de Fare – Huahine en collège Bobby HOLCOMB.

Cependant, le changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement du second degré relève de la compétence du Conseil des Ministres, lequel se prononce après avoir recueilli l'avis de la Ministre de l'éducation, l'avis du conseil municipal de la commune d'implantation de l'établissement, l'avis du conseil d'établissement du collège ou du lycée concerné et l'avis éventuel des descendants ou des proches de la personne dont le nom est plébiscité.

Je vous informe que la Ministre de l'éducation saisira le conseil municipal de la commune de Huahine ainsi que la principale du collège de Huahine.

Pour mener à bien ce dossier, je sollicite votre collaboration et vous prie de bien vouloir recueillir les avis des descendants ou proches de Monsieur Bobby HOLCOMB (Dorothy LEVY, Sabrina BIRK-LEVY...) et de les faire parvenir à Madame la Ministre de l'éducation afin que cette dernière puisse disposer de tous les éléments permettant l'examen de votre demande.

Veillez agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes hommages.

Edouard FRITCH

